

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>SEANCE DU 13 JUIN 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 42 Ont participé au vote : 50 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 06 Juin 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>Délégation au Président tarif restauration scolaire 2023- 2024</p> <p>N° d'Ordre : 167-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Bruno GUERIN, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Françoise ELLIOTT, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Henri GUITART a donné procuration à Jean MAURY, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Patrice ARRO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSENGER, Daniel ASPE, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Marie-Edith PERAL</p>	

Le Président,

RAPPELLE que par délibération n°280-21 du 14 octobre 2021, le Conseil avait délégué au Président certaines attributions.

RAPPELLE que les tarifs pour la restauration scolaire sont définis au vu de ce que pratique le Conseil Départemental pour le Collège. Ces tarifs doivent évoluer pour la rentrée scolaire 2023-2024 suite à une information transmise par le Conseil Départemental, mais ces tarifs ne sont pas connus au jour d'un Conseil Communautaire.

PROPOSE au Conseil de déléguer au Président la prise des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 afin de pouvoir adopter ces tarifs dès qu'ils seront connus et permettre une information des familles dès que la décision sera prise et à minima à hauteur de 3.45€ et d'ajuster les autres tarifs de la restauration scolaire au vu de l'évolution du tarif appliqué aux collégiens.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

CHARGE Monsieur le Président pour l'année scolaire 2023-2024, dans le cadre des dispositions de l'article L 5211-10 du C.G.C.T. des attributions ci-après :

- De fixer, les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023-2024,

Les autres délégations consentis dans le cadre de l'article L 5211-10 du C.G.C.T. restent inchangés

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

LE 29 Juin 2023,
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

